République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N°25.044
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

DGA DVL
Affaire suivie par : Ali ALLOUANE

Convention de partenariat avec UFOLEP

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le comité départemental UFOLEP de l'Essonne, fédération sportive agréée par le Ministère chargé des sports, a pour vocation de fédérer des associations sportives multisports et d'organiser des rencontres et des compétitons à rayonnement départemental et national. L'UFOLEP, en tant secteur sportif de la Ligue de l'enseignement, participe au projet global d'éducation, de sport et de culture pour tous et de formation d'un citoyen éclairé, engagé et solidaire ;

Considérant le Plan sportif communal de la ville de Vigneux sur Seine validé en Conseil municipal en 2024,

Considérant que la ville, à travers son Plan sportif communal et ce partenariat avec l'UFOLEP, a pour souhait de développer des actions socio sportives à destination des habitants de Vigneux sur Seine ;

D É C I D E :

- Article 1 : DE SIGNER une convention de partenariat avec l'UFOLEP de l'Essonne consistant à la mise en place d'actions socio sportives, pour la période allant du 1er février au 31 aout 2025.
- Article 2 : DE PRÉCISER que la dépense en résultant sera imputée sur l'exercice correspondant.

Vigneux-sur-Seine, le 24/02/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20250224-25-044-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/02/2025
Publication : 25/02/2025
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 24/02/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)